

PETITS PÉLAGIQUES : UNE ÉTUDE ÉVALUE LE POTENTIEL DE LA SOUS-RÉGION À 2, 2 MILLIONS DE TONNES PAR AN

Une étude du partenariat régional pour la conservation côtière et marine (PRCM), fait état d'un potentiel halieutique des petits pélagiques côtiers pour la Mauritanie, le Sénégal, la Gambie et la Guinée-Bissau, estimé à 2 222 500 tonnes par an.

Elle vise à contribuer à une meilleure connaissance de la valeur économique, sociale et écologique des petits pélagiques en Afrique de l'Ouest particulièrement en Guinée-Bissau, en Mauritanie et au Sénégal et servir de base pour des actions de plaidoyer en direction des décideurs pour une meilleure gestion des petits pélagiques, indique-t-on.

A part, pour la sardine (*sardina pilchardus*), la situation des stocks s'est dégradée, en particulier pour les espèces clé, supportant les captures de la Mauritanie, du Sénégal et de la Guinée-Bissau (ethmalose, sardinelles et chinchards).

En 2017, le niveau des captures totales des petits pélagiques en Mauritanie, en Gambie, au Sénégal et en Guinée-Bissau se situe à environ 1 300 000 tonnes et la Mauritanie capitalise 65% de ces captures, suivi du Sénégal 28%.

La Gambie et la Guinée-Bissau réunies ne comptent que pour 7%. Le document renseigne que les petits pélagiques côtiers sont exploités au Sénégal par une flottille artisanale de sennes tournantes et de filets maillant encerclant, chiffrées à 1200 unités de pêche et des unités semi-industrielles constituées de sardiniers au nombre de 2.

Le Sénégal n'a accordé depuis 2012 aucune possibilité de pêche sur les pélagiques côtiers aux flottilles étrangères. A cet effet, d'importantes mutations ont été notées au Sénégal dans les unités de pêche artisanale ciblant les petits pélagiques côtiers surtout en



termes de capacités de pêche (pirogues plus grandes, filets plus logs, puissance motrice plus élevée).

La Mauritanie et la Guinée-Bissau ont favorisé la politique de concession de licences et de droits de pêche à des flottilles de pêches côtières et industrielles avec un accès aux étrangers.

Pour ces dix dernières années, en moyenne 60 bateaux appartenant à plus d'une vingtaine de nationalités opèrent dans la zone économique exclusive mauritanienne (ZEE).

En Guinée-Bissau, 496 unités de pêche ciblent spécifiquement les petits pélagiques côtiers à côté d'une flottille industrielle de 13 bateaux de diverses nationalités. Les captures de petits pélagiques débarquées dans les trois pays font l'objet de plusieurs destinations dont le mareyage, la production de farine de poisson et la transformation artisanale.

Le développement de l'industrie de farine de poisson répondait à un objectif d'intégration des pêcheries de petits pélagiques côtiers dans les économies nationales.

En Mauritanie, une trentaine d'usines actives en 2018 ont traité 450 000 tonnes de sardinelles pour une production de 105 000 tonnes de farine de poisson. Des navires affrétés approvisionnent ces infrastructures.

L'industrie de la farine au Sénégal a enregistré un pic de production de 6 288 tonnes en 2015 et reste essentiellement concentrée sur le traitement des déchets des usines de valorisation de tous types de produits de la pêche.

En Guinée-Bissau, il n'y a aucune usine de farine de poisson faute de matières premières. La transformation artisanale de petits pélagiques côtiers est particulièrement importante au Sénégal où l'activité traite environ 36% des débarquements de la pêche artisanale soit 157 00 tonnes en 2017.

En Guinée-Bissau la précarité des moyens de conservation des produits halieutiques à tous les niveaux de la filière met avant la transformation artisanale.



En Mauritanie, l'activité reste peu développée en raison surtout d'un faible savoir-faire des acteurs locaux. La pêche de petits pélagiques côtiers est un secteur stratégique pour sa contribution dynamique aux équilibres macroéconomiques et son potentiel de croissance et d'emplois.

Les petits pélagiques côtiers constituent la source de protéines animales la plus accessible aux populations bissau-guinéennes, mauritaniennes et sénégalaises à faible pouvoir d'achat. Pour une disponibilité apparente de 258 974 tonnes en 2017, le Sénégal a une consommation per capita de produits halieutiques de 17.2 kg.

Pour la Mauritanie, la disponibilité apparente de 57 046 tonnes de poissons correspond, à une consommation per capita de 14.6 kg. Là où, la Guinée-Bissau a une disponibilité apparente annuelle fluctuant entre 25.000 et 27.000 tonnes pour une consommation per capita se situant entre 16 et 18 kilogrammes.

Pour les trois pays, les petits pélagiques côtiers sont prépondérants dans la disponibilité apparente. Au Sénégal, la pêche aux pélagiques côtiers fournit globalement près de 84 158 emplois représentant près de 55% des effectifs totaux de la pêche.

Si l'on sait qu'un travailleur actif sénégalais fait vivre en moyenne 10 personnes, on en déduit que près de 841 580 individus vivent au Sénégal grâce aux pélagiques côtiers.

En Mauritanie, les pêcheries de petits pélagiques côtiers emploient 11 495 personnes dont 3 330 pêcheurs. En Guinée-Bissau, la population tributaire de la pêche est estimée à 68 658 individus dont plus de 60% relèvent des pêcheries artisanales de petits pélagiques côtiers.

La valeur ajoutée dégagée par la pêche sénégalaise en 2015 a été estimée à 159.6 milliards de FCFA dont 95.8 milliards, relèvent des seules pêcheries de petits pélagiques côtiers.

Pour une valeur ajoutée de 6,2 milliards MRU en 2018 générée par les pêcheries mauritaniennes, environ 20% de cette valeur ajoutée,



soit 1.2 milliards MRU, sont tirés des pêcheries de petits pélagiques côtiers.

En Guinée-Bissau, les petits pélagiques côtiers ont généré annuellement une valeur ajoutée de 5,2 milliards de FCFA. En outre, au Sénégal, les petits pélagiques côtiers comptent pour 66% des volumes exportés soit, 124 467 tonnes et 36% des recettes commerciales pour une valeur estimée à 69 839 691 050 FCFA.

En Mauritanie, les statistiques d'exportation de pélagiques côtiers sont respectivement à 56 % des volumes, soit 502 320 tonnes. Les exportations bissau-guinéennes de petits pélagiques côtiers sont marginales.

Les recettes budgétaires générées par les pêcheries de pélagiques sont faibles au Sénégal. Un maximum de 30 millions de FCFA annuellement du permis de pêche.

En Mauritanie, les redevances tirées des petits pélagiques côtiers sont estimées 2,7 milliards MRU (30% des redevances totales). Ces redevances sont de l'ordre d'un milliard de FCFA pour la Guinée-Bissau.

Les pêcheries de petits pélagiques jouent un rôle important dans la lutte contre la pauvreté dans les trois pays en raison notamment de leur contribution à la sécurité alimentaire des couches pauvres de la population et ses capacités à fournir des moyens d'existence aux populations sans investissements lourds ou un savoir-faire conséquent.

Evoquant la gouvernance des pêcheries dans les trois pays concernés, l'étude indique que les limites de la gouvernance centralisée des pêcheries ont poussé les autorités publiques en charge de la pêche dans les trois pays, à développer un partenariat avec les professionnels de la pêche particulièrement en Mauritanie avec la fédération nationale des pêches et au Sénégal à travers le conseil local de pêche artisanale.

Le cadre réglementaire régissant l'exercice de la pêche de petits pélagiques prévoit plusieurs types de mesures destinées à minimiser l'impact de la pêche sur les espèces exploitées, ainsi que les interactions entre les différents types d'embarcations.



Les mesures de gestion en place en Mauritanie, au Sénégal et en Guinée-Bissau passent par l'immatriculation des embarcations, les conditions d'accès aux ressources, la délimitation des zones de pêche, l'institution de taille minimale de débarquement pour certaines espèces, la réglementation en matière de maillage, l'interdiction de certains gréements, l'institution de quotas de pêche et de droits d'usages.

Pour gérer durablement les petits pélagiques côtiers, l'approche "plan d'aménagement" est adoptée en Mauritanie et au Sénégal, alors qu'en Guinée-Bissau les ressources sont gérées sur la base d'un plan de gestion annuel global incluant les pêcheries de petits pélagiques côtiers.

A cet égard, souligne le texte, les initiatives locales de gestion des pêcheries de pélagiques côtiers au Sénégal ont porté sur la lutte contre la pêche de juvéniles, le refus de transformation et de commercialisation des juvéniles de sardinelle, la gestion des sorties de pêche des unités de senne tournante, l'interdiction d'utilisation de filets à mono filament dans certains centres de pêche, les fermetures périodiques de certaines zones de frayère et l'interdiction de transbordement de captures.

En Mauritanie, la fédération nationale des pêches est très présente dans l'ensemble des processus d'élaboration des politiques publiques de pêche du pays. En Guinée-Bissau, des initiatives locales dans les pêcheries de petits pélagiques côtiers n'ont pas été développées par les organisations professionnelles dont les logiques relèvent plutôt de stratégies de captation de financements ou d'aides en matériel et en subvention.

Ainsi, la principale menace de durabilité qui pèse sur les ressources de petits pélagiques côtiers demeure l'incapacité, à nos jours, de mettre en place un mécanisme assurant, à l'échelle des pays et de la région, l'adéquation des capacités de captures aux potentialités halieutiques.

D'autre part, l'étude fait noter que la maîtrise de l'effort de pêche et la domestication des activités des captures doivent être des orientations prioritaires. La gestion des pêcheries de petits pélagiques côtiers passe par la disponibilité d'informations fiables et accessibles.



La cogestion fait ses premiers pas dans les pêcheries artisanales dont celles des petits pélagiques côtiers. Ainsi, l'implication des parties prenantes à la prise de décision fait qu'en Mauritanie et au Sénégal les mesures de gestion arrêtées aujourd'hui font alors l'objet d'une application plus résolue à un moindre coût et sans recours à une exécution forcée.

En Guinée-Bissau par contre, l'approche centralisée de la gestion des pêches persiste et l'absence de consultations avec les parties prenantes constituent des obstacles majeurs à la mise en place d'une politique de pêche efficiente.

Lien article :

<http://aps.sn/actualites/economie/peche/article/petits-pelagiques-une-etude-du-prcm-revele-un-potentiel-de-plus-de-2-millions-de-tonnes-par-an>

